

UNE AIDE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE VOTRE TERRITOIRE

Le CIE Jeune

« Le PEC-CIE vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles »



Le Contrat Initiative Emploi (PEC-CIE) est un contrat de travail dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans (31 ans pour les travailleurs handicapés) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

C'est un contrat de droit privé, à durée déterminée ou indéterminée. La durée de l'aide est fixée à 6 mois minimum pour les contrats initiaux. Des renouvellements de 6 mois sont possibles dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés). Le PEC-CIE peut être à temps plein ou à temps partiel.

Quels employeurs peuvent bénéficier de l'aide ?

Tout employeur relevant du champ d'application de l'Assurance chômage, les GEIQ.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide et sa durée sont fixés localement par le Préfet de votre région, et sont régulièrement réajustés. Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC. Elle ne peut excéder 47% du SMIC brut pour un contrat dont la durée hebdomadaire est comprise entre 20 et 35 heures.

Engagement de l'entreprise

- Désigner un tuteur pour mettre en oeuvre un accompagnement renforcé
- Développer les compétences professionnelles du salarié (savoir-être, pré-qualification, qualification...)
- Réaliser le suivi en emploi avec le conseiller Mission Locale
- Remettre une attestation d'expérience professionnelle au salarié

Quelles plus-values pour vous ?

- Soutenir l'emploi des jeunes
- Former les jeunes à vos métiers
- Faciliter les recrutements

 <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-embauche-jeune-contrat-initiative-emploi-cie>

Contactez votre Mission Locale !